

## Assurance-dépôts dans les caisses populaires ou coopératives de crédit selon les provinces

Document 4-2

Province	Assurance-dépôts	Qui est l'assureur ?
<b>Colombie-Britannique</b>	100 % - illimité	BC Credit Union Deposit Insurance Corporation.
<b>Alberta</b>	100 % - illimité	Alberta Credit Union Deposit Guarantee Corporation.
<b>Saskatchewan</b>	100 % - illimité	Saskatchewan Credit Union Deposit Guarantee Corporation.
<b>Manitoba</b>	100 % - illimité	Société d'assurance-dépôts du Manitoba.
<b>Ontario</b>	Jusqu'à 100 000 \$ par personne pour les dépôts non enregistrés et 100 % pour les régimes enregistrés.	Société ontarienne d'assurance-dépôts.
<b>Québec</b>	Jusqu'à 100 000 \$ par personne.	Autorité des marchés financiers.
<b>Nouvelle-Écosse</b>	Jusqu'à 250 000 \$ par personne et une somme supplémentaire de 250 000 \$ pour les régimes enregistrés.	Nova Scotia Credit Union Deposit Insurance Corporation.
<b>Nouveau-Brunswick</b>	Jusqu'à 250 000 \$ par personne et une somme supplémentaire de 250 000 \$ pour les régimes enregistrés.	Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick.
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	Jusqu'à 250 000 \$ par personne et une somme supplémentaire de 250 000 \$ pour les régimes enregistrés.	Newfoundland and Labrador Credit Union Deposit Guarantee Corporation.
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	Jusqu'à 125 000 \$ par personne et une somme supplémentaire de 125 000 \$ pour les régimes enregistrés.	Société d'assurance-dépôts des caisses populaires.

### Sites Web utiles :

La Société d'assurance-dépôts du Canada

<http://www.cdic.ca/>

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada

<http://www.fcac-acfc.gc.ca/>

Association des banquiers canadiens

<http://www.cba.ca/>

Ombudsman des Services bancaires et d'investissement

<http://www.obsi.ca/>